



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
Lundi 20 mars 2017**

La séance débute à 19H15

**Sont présents : Mr Pierre BARBAZANGES, Mme Florence BELOTTI, Mme Marie-Noëlle DUCHAMP, Mr Raymond MASLO, Mr Julien MASSON, Mr Jean-Marie SALVETTI.**

**Sont excusés: Mr Guillaume BIGNOTTI, Mme Elodie LOCQUENEUX, Mr Mathis MORATTEL, Mr Yann VINCENT**

Mme Florence BELOTTI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Location des Alpages

Aide à l'énergie

Transfert de compétence bornes IRVE au SEDI

Approbation compte de gestion de la trésorerie de La Mure

**Point 1 : Approbation compte rendu du Conseil municipal du 23 janvier 2017.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

**Point 2 : Alpages**

Messieurs CHARLES et LAHMANES sont venus rencontrer les élus afin de savoir s'il est possible de convenir de l'occupation de pâturages sur la commune. Il est précisé que la demande porterait sur une période allant de la mi-juin à fin septembre. Une possible rénovation de la cabane située à Brouffier est envisagée. Afin de permettre d'instruire la demande, les membres du conseil municipal vont prendre contact avec le Président de l'ACCA et les bergers avec la F.A.I. pour provoquer une réunion semaine 14.

**Point 3 : Aide à l'énergie**

Suite à l'examen du dossier de demande d'aide à l'énergie déposé en mairie en novembre dernier, et après examen de celui-ci par la commission CCAS, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une aide de 500.00 €. Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

---

**Mairie de La Morte**

Place de la Mairie - 38350 LA MORTE  
Tel : 04 76 72 18 73 Fax : 04 76 72 10 16  
Courriel : mairie.lamorte@orange.fr

#### Point 4 : **Transfert de la compétence des bornes de recharge IRVE au SEDI**

Afin d'assurer la prise en charge financière de l'installation, de la maintenance et de la gestion de la borne de recharge pour véhicule électrique qui sera installée face à la plaine des jeux, il est proposé aux membres du conseil municipal de transmettre cette compétence au syndicat des énergies de l'Isère.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

#### Point 5 : **Subvention aux associations**

Des dossiers de demandes de subventions ont été déposés en mairie concernant les événements « Ciné-montagne » et « Jazz Alp' » en fin d'année dernière. Compte tenu de la réalisation de ces manifestations, il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder au versement des subventions précédemment votées :

- 1 000 € pour l'association courant d'art
- 750 € pour l'association du ski club de l'AGS

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Par ailleurs, une demande de subvention du club des dauphins matheysins a été réceptionnée. Afin de pouvoir étudier leur demande, un dossier de demande de subvention va leur être transmis

#### Point 6 : **Subvention école**

Le Maire fait indiquer aux membres du conseil municipal que l'école a procédé aux achats des cadeaux de fin d'année sur son compte OCCE. Aussi afin de régulariser cette prise en charge par la commune, il est proposé aux membres du conseil municipal de voter une subvention de 542,26 € correspondant à la totalité de la dépense. Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

#### Point 7 : **Demande de remboursement Aire de camping-car**

La commune a reçu une demande de Monsieur MAES qui avait payé d'avance un emplacement de caravane pour toute la saison d'hiver 16/17 soit 4 mois dans le cadre de ses activités professionnelles sur la station. Suite à son départ après un mois d'occupation, et compte tenu qu'il n'a pas travaillé sur la station durant la saison complète, le tarif de location mensuel indiqué dans la délibération 67/2016 ne peut être appliqué. Aussi, le coût total de location de monsieur MAES est estimé à 5 € x 31 nuits soit 155 €. Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder au remboursement à hauteur de 245 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

### Point 8 : **Convention de mise à disposition du personnel communal à la régie AGS Nature**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition de personnel communal a été signée avec AGS Nature régie des remontées mécaniques. L'article 3 de la convention précise que la rémunération des agents est prise en charge par la commune et que la régie pourra ensuite procéder au remboursement de ces charges. Compte tenu du budget d'AGS Nature, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'exonérer la structure de ce remboursement. Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal votent pour par 5 voix et 1 abstention.

### Point 9 : **Cotisations et adhésions**

Le Maire rappelle qu'actuellement la commune adhère à différents organismes chaque année. Afin de prévoir les crédits au budget, un examen des cotisations est effectué. Il est ensuite proposé aux membres du conseil municipal de reconduire les cotisations et adhésions aux organismes suivants pour l'année 2017 :

- France Bois et Forêt
- MT2i Médecine du travail
- Association Nationale des Maires de Station de Montagne
- Association des Maires de l'Isère
- Association Nationale des Elus de Montagne
- Fédération des Alpagnes

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

### Point 10 : **Mise à disposition de personnel pour étape du Tour de France**

La commune a reçu un courrier des élus de La Mure associés au président de la Communauté de Communes de la Matheysine afin de connaître la possibilité de mise à disposition de personnel lors de la prochaine étape du tour de France qui sera accueillie à La Mure le 19 juillet prochain. Afin de contribuer à cet évènement il est proposé de mettre à disposition un agent technique durant les trois jours proposés.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

### Point 11 : **Cadence des amortissements**

Après délibération, la cadence des amortissements des biens de la commune est proposée comme suit :

Matériel divers :

- si valeur d'achat inférieur ou égal à 2 000 € : 1 an
- si valeur d'achat comprise entre 2 001 € et 5 000 € : 3 ans

-si valeur d'achat comprise entre 5 001 € et 10 000 € : 4 ans

-si valeur d'achat supérieure à 10 000 € : 5 ans

- fonds de concours inscrits au compte 2041642 : 10 ans

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

#### Point 12 : Convention barrière située à Jean Poncet

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que dans un souci de faciliter le passage, il a été convenu avec la SCI Le Taillefer d'équiper la barrière située à proximité des logements Jean Poncet, d'un système d'ouverture par télécommande.

Afin de préciser les conditions d'entretien du matériel et de mise à disposition des télécommandes, il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le maire à signer une convention avec la SCI et des avenants aux baux des occupants de l'immeuble. Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

#### Point 13 : Approbation des comptes administratifs 2016, affectation des résultats pour 2017

##### Compte Administratif 2016 – Budget général

	REALISATIONS	RESTE À REALISER
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses de l'exercice	404 220.84	22 550.00
Recettes de l'exercice	828 726.80	190 000.00
Résultat de l'exercice	424 505.96	
Résultat reporté 2015	-401 391.77	
<b>Résultat définitif 2016</b>	<b>23 114.19</b>	<b>167 450.00</b>
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses de l'exercice	704 210.58	0.00
Recettes de l'exercice	762 567.08	
Résultat de l'exercice	58 356.50	
Résultat reporté 2015	4 273.38	
<b>Résultat définitif 2016</b>	<b>62 629.88</b>	<b>0.00</b>

**L'EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 est de : 253 194.07 €**

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit prioritairement couvrir le déficit d'investissement.

Solde exécution positif reporté investissement : 190 564.19 € dont 23 114.19 € au 001

Report de l'excédent de fonctionnement (002) : 62 629.88 € (qui sera corrigé du déficit du CCAS de 606.61 €)

### Compte Administratif 2016 – Budget Eau et Assainissement

	REALISATIONS	RESTE À REALISER
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses de l'exercice	25 284.89	0.00
Recettes de l'exercice	19 820.47	0.00
Résultat de l'exercice	- 5 464.42	
Résultat reporté 2015	53 863.15	
<b>Résultat définitif 2016</b>	<b>48 398.73</b>	<b>0.00</b>
<b>SECTION EXPLOITATION</b>		
Dépenses de l'exercice	184 170.50	0.00
Recettes de l'exercice	195 797.00	0.00
Résultat de l'exercice	11 626.50	
Résultat reporté 2015	- 30 765.39	
<b>Résultat définitif 2016</b>	<b>- 19 138.89</b>	<b>0.00</b>

**L'EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 est de : 29 259.84 €**

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit prioritairement couvrir le déficit d'investissement.

Solde exécution positif reporté investissement : 48 398.73 €

Report du déficit de fonctionnement (002) : - 19 138.89 €

### Compte Administratif 2016 – Budget du CCAS

	REALISATIONS	RESTE À REALISER
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses de l'exercice	1 744.94	0.00
Recettes de l'exercice	310.00	0.00
Résultat de l'exercice	- 1434.94	
Résultat reporté 2015	828.33	
<b>Résultat définitif 2016</b>	<b>- 606.61</b>	<b>0.00</b>

**Le résultat déficitaire du CCAS de 606.61 € sera intégré au BP de la commune**

A compter de 2017 le budget du CCAS sera pris en compte à l'article 002 du BP 2017 général de la commune

Les membres du Conseil Municipal (hors Maire) approuvent à l'unanimité les comptes administratifs présentés, les comptes de gestion de la Trésorerie de La Morte et les affectations pour les budgets de l'exercice 2017.

Compte tenu des éléments actuels, le vote des budgets 2017 est reporté au 05 avril 2017.

**Questions diverses :**

- Suite aux différentes demandes de consultation des comptes de gestion par Monsieur ABONNEL, et compte tenu que l'envoi des documents par courrier électronique n'a pas empêché la sollicitation des services de la CADA, les Elus rappellent qu'il est possible de venir aux heures d'ouverture de la mairie ou en dehors, sur simple rendez-vous pour consultation des documents.
- Un appel d'offre va être diffusé pour la location de l'espace de pêche du lac communal et pour la tenue de la buvette durant la période estivale.

La date du Prochain Conseil Municipal est fixée mercredi 05 avril à 19h.

Fin de séance à 22:45.